

la participation du public, des freins et des contrepoids efficaces ainsi que la séparation des pouvoirs, et prenant note du rôle des technologies de l'information et des communications dans la réalisation de ces objectifs :

Promouvoir la coopération entre les organismes nationaux de l'hémisphère chargés d'élaborer et de maintenir des procédures et des pratiques pour la préparation, la présentation, la vérification et la surveillance des comptes publics avec l'assistance technique, le cas échéant, des organisations multilatérales et des banques multilatérales de développement (BMD), et encourager les échanges de renseignements sur les activités de surveillance liées à la collecte, à l'affectation et à la dépense des fonds publics.

Encourager la coopération et l'échange d'expériences et de pratiques parlementaires exemplaires entre les législateurs nationaux de l'hémisphère, tout en respectant la séparation et l'équilibre des pouvoirs, grâce à des mécanismes bilatéraux, sous-régionaux et hémisphériques, tels que le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA).

Travailler conjointement afin de faciliter la coopération entre les institutions nationales ayant la responsabilité de garantir la protection, la promotion et le respect des droits de la personne ainsi que l'accès à l'information et la liberté de l'information, dans l'optique d'élaborer des pratiques exemplaires pour améliorer l'administration de l'information que détiennent les gouvernements sur les personnes, tout en facilitant l'accès des citoyens à cette information.

Créer et mettre en œuvre, avec l'appui technique et financier des organisations multilatérales et des BMD, le cas échéant, des programmes pour favoriser, en recourant, lorsqu'il y a lieu, aux technologies de l'information et des communications, la participation du public et la transparence dans les processus décisionnels et dans la prestation de services gouvernementaux, et pour publier l'information, dans les délais prévus par les lois nationales, à tous les niveaux du gouvernement.

Médias et communications

Notant que l'accès aux technologies de l'information et des communications, nouvelles et existantes, a des incidences de plus en plus notables sur la vie des particuliers et recèle des possibilités considérables en ce qui concerne le développement démocratique, et que les médias ont un rôle important à jouer dans la promotion d'une culture démocratique :

Faire en sorte que les médias ne subissent pas d'interventions arbitraires de la part de l'État et, plus précisément, œuvrer pour éliminer les obstacles juridiques ou réglementaires à l'accès aux médias par les partis politiques inscrits, notamment en facilitant, lorsque cela est possible, un accès équitable aux stations de radio et de télévision pendant les campagnes électorales.

Encourager la coopération entre les radiodiffuseurs publics et privés, incluant les câblodistributeurs, les organismes indépendants chargés de la